



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2023

Avis d'impôt établi en 2024

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 03 01 844 142 019
Déclarant 2 (C) : 10 76 516 271 236
Référence de l'avis : 24 77 A700951 66
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

7 RTE DE VILLEMEUX

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 29 88 1940288789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 22/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 77016

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

JOHER GIHADE
OU BASTARD NATACHA
7 RTE DE VILLEMEUX
77170 BRIE COMTE ROBERT

Somme qui vous est remboursée

242,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

**Vous serez remboursé par virement le 31/07/2024
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1870 6000 009X XXXX XXX0 843
Identifiant de la banque : AGRIFRPP887
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence : 72 122
Nombre de parts : 4,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 03 01 844 142 019

Déclarant 1 - Nom de naissance : JOHER

Déclarant 2 - Nom de naissance : BASTARD

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
O				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3				4,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 58289	Déclar. 2 18563	Total
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0	0	
Prime de partage de la valeur non exonérée.....		0	0	
Total des salaires et assimilés ²		58289	18563	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5829	- 1856		
Salaires, pensions, rentes nets.....	52460	16707		69167
Revenu brut global.....				69167
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				69167
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	2
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2639
Décote.....				- 250
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				2389
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				2389
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 2631
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :				- 242
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				242
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				72122
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				2

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 03 01 844 142 019

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....
Heures supplémentaires et jours RTT.....
Prime de partage de la valeur.....
Prime de partage de la valeur.....

	Déclarés	Déclar. 1	Déclar. 2
Heures supplémentaires et jours RTT.....	10	10	1656
Heures supplémentaires et jours RTT.....	9	9	1490
Prime de partage de la valeur.....	800	800	816
Prime de partage de la valeur.....	720	720	734

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....		Déclar. 1 20949	Déclar. 2 16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		5234	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 5248	+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 5520	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 5319	+ 4399	
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 21321	= 16741	

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 3,10%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr

Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1 4,10%
Taux individualisé pour le déclarant 2 0,00%
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 3,45%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.